

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 novembre 2023

---

ENQUÊTE MODÈLE ÉCONOMIQUE CRÈCHES ET QUALITÉ ACCUEIL ENFANTS - (N° 1110)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS5

présenté par  
M. Bazin

-----

### ARTICLE UNIQUE

Après la première occurrence du mot :

« de »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« de rappeler les actions de plaidoyer et de lobbying des crèches, à leur initiative ou à la demande des pouvoirs publics, et leur impact, ainsi que les règles de prévention des éventuels conflits d'intérêt au sein des instances de gouvernance des organismes financeurs ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à élargir le périmètre de la commission d'enquête à l'ensemble des crèches, quel que soit leur statut juridique.

Il est nécessaire que la représentation nationale puisse identifier l'ensemble des règles de prévention des conflits d'intérêt et leur mise en œuvre pratique.